



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 29 juin 2016 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 20-06-2016

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du Mercredi 29 juin 2016

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 31-05-2016 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 31-05-2016, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance :

Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants
Emprunts garantis : Résidence Osmoz-Halpades

Personnel Communal :

Astreintes de déneigement saison 2015-2016

Voirie :

Approbation du Règlement Local de Publicité

Foncier :

Cession du chemin rural du Bief aux riverains
Aménagement Entrée Ouest : régularisation foncière

Sport

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DM N°2016-22 du 30-05-2016

Contrat RC organisateur – AXA Assurances - Fête du Port du 9 au 10 juillet 2016

Considérant l'obligation pour la commune, d'être assurée en matière de responsabilité civile lors des festivités organisées du 09/07/2016 au 10/07/2016 pour la fête du Port,

Vu le contrat proposé par le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Le maire décide,

De passer et signer contrat RC Organisateur avec le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Fixe le montant de cette prestation à 206.04 € pour la période du 09/07/2016 au 11/07/2016 y compris montage et démontage,

DM N° 2016-23

Convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement été 2016

Vu la circulaire de l'Education Nationale du 22 mars 1985 publiée au JO du 4 avril 1985, pages 3937 et 3938,

Considérant la demande écrite du Foyer Culturel en date du 1^{er} juin 2016, sollicitant l'occupation du groupe scolaire des Buclines durant les vacances scolaires été 2016 pour l'accueil de loisirs sans hébergement,

Le maire décide,

De passer et signer convention d'utilisation des locaux du groupe scolaire des Buclines avec le Foyer Culturel de Sciez pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

La période d'occupation est fixée du mercredi 6 juillet au mercredi 31 août 2016 inclus.

Communications et questions diverses :